

Il était une foisBoury-en-Vexin



Le Dolmen de la Bellée (contraction de Belle- Haie), situé à hauteur du Chêne d'Huy est le monument mégalithique le plus important de Boury qui en comportait plusieurs.

C'est une sépulture formée de grands blocs calcaires dressés. Il est fermé à l'une de ses extrémités par une grande pierre percée d'un trou légèrement ovale de 50 cm sur 60 (oculus). On y découvrit en 1867 une quarantaine de squelettes accroupis. Il a fait connaître le nom de Boury qui figure sur la carte de la période de la pierre polie au musée de Saint Germain en Laye.

Beaucoup d'objets non ferreux découverts sur les lieux (petite hache en silex poli, pointes de lances, rondelles de nacre provenant d'un collier, débris de poteries etc.) sont exposés au musée de Beauvais.

Ce dolmen, situé dans le bois de la Bellée n'est accessible qu'avec l'accord du propriétaire des lieux.

Informations diverses

Contrôle des installations sanitaires, dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux, le SPANC visitera au printemps prochain chacune des habitations du village. Pour rappel le coût du contrôle de l'installation d'assainissement à la charge du propriétaire est de 100 euros.

Marché de Noël (6 décembre): L'association des parents d'élèves

organise un marché de Noël à la salle des fêtes de 9H00 à 17H00.

Vous pourrez y découvrir de nombreux produits artisanaux : confitures, sirops, miel, gâteaux, et également des produits de la Réunion.

Les enfants pourront profiter d'un atelier de maquillage et d'un atelier de décorations de Noël.

Téléthon (5 décembre) :

L'ASCAB, en collaboration avec la municipalité de Courcelles, propose une randonnée de Boury à Courcelles.

Départ place du Fort de Ville à 10h00. Des boissons chaudes seront servies à l'arrivée. Un lâcher de ballons aura lieu sur le stade de foot de Courcelles vers 11h.

Information pratique : LE PASSAGE DE LA TNT A LA HAUTE DEFINITION

Le 5 avril 2016, l'ensemble des chaînes hertziennes (antenne râteau) seront diffusées en Haute Définition (HD). Afin de continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT chaque foyer devra être doté d'un équipement compatible HD.

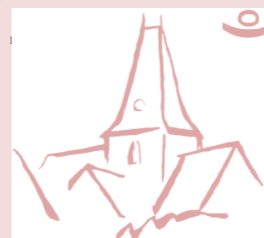
Comment savoir si j'ai le bon équipement ? Un test simple consiste à aller sur Arte HD à la chaîne 7 ou 57, regarder le logo Arte en haut à gauche de l'écran (pendant les publicités, le logo n'apparaît pas, veuillez attendre la fin des publicités). Si vous voyez ce logo, vous êtes bien équipé.



Le coût d'un équipement compatible HD est de l'ordre de 25 euros.

D'autres informations sont disponibles sur le site www.recevoirlatnt.fr

Le Conseil Municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



Agenda :
Fin 2015 début 2016

Le 5 décembre

Noël des enfants du village avec spectacle à la salle des fêtes dès 14h45

Le 5 décembre

10h00 : Téléthon
(d'autres informations dans ce bulletin)

Le 6 décembre

Marché de Noël à la salle des fêtes (d'autres informations dans ce bulletin)

Le 6 décembre et 13 décembre

Elections Régionales
8H00—18h00

Le 19 décembre

Distribution du colis de Noël pour les anciens du village

Le 31 janvier 2016

Repas des anciens

BOURY Info

2015, N°4

VENDREDI 4 DECEMBRE

Conseil Municipal

L'avenir de notre école, une décision difficile !

Depuis quelques années, l'Education Nationale conduit de nombreuses réflexions sur l'organisation et les évolutions nécessaires de la scolarité dans le primaire. Au printemps dernier, une étude sur les évolutions des regroupements pédagogiques a été menée par l'Education Nationale et la Communauté de Communes. Vous trouverez, en page centrale, l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension de ce dossier.

Au travers de cet article, nous souhaitons vous faire partager l'ensemble des informations qui a guidé notre réflexion.

Travaux réalisés :

Chemin de Montbines : Ce chemin très dégradé a été entièrement rénové par la réalisation d'un nouvel enrobage permettant d'assurer la sécurité dans cette voie.

Travaux en cours :

La suppression des branchements en plomb pour l'alimentation en eau des habitations se poursuit dans notre commune. Ainsi, une quarantaine de branchements va être mise aux normes avant la fin de cette année mettant un terme à cet important chantier.

INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de la Mairie : 02 32 55 05 19

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Mairie : Lundi et Jeudi de 17 à 19 h
- Bibliothèque : mercredi de 17 à 18 h30

N° d'urgences : Samu 15
Pompiers 18



Le site internet : <http://boury-en-vexin.fr>

L'ECOLE

Situation actuelle :

L'enseignement :

Actuellement, notre commune fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) créé avec la commune de Montjavoult. Au sein de ce regroupement Boury dispose d'une classe dispensant l'enseignement des niveaux de maternelles de 3 ans à 6 ans. L'école de Montjavoult dispose de deux classes accueillant les élèves du CP au CM2.

Le transport scolaire :

Les enfants bénéficient d'un transport scolaire, actuellement financé et géré par le Conseil Départemental de l'Oise, le matin à 8H50 puis retour vers 17H10 mais également aller et retour du midi pour le service de restauration à Montjavoult

La cantine :

L'école de Montjavoult possède une cantine scolaire permettant d'accueillir une trentaine d'enfants. Les repas conditionnés par la société de restauration « La normande » sont préparés sur place.

Les effectifs :

Il y a aujourd'hui 58 enfants répartis sur 2 écoles, dont 27 de Boury inscrits au RPI selon la répartition suivante :

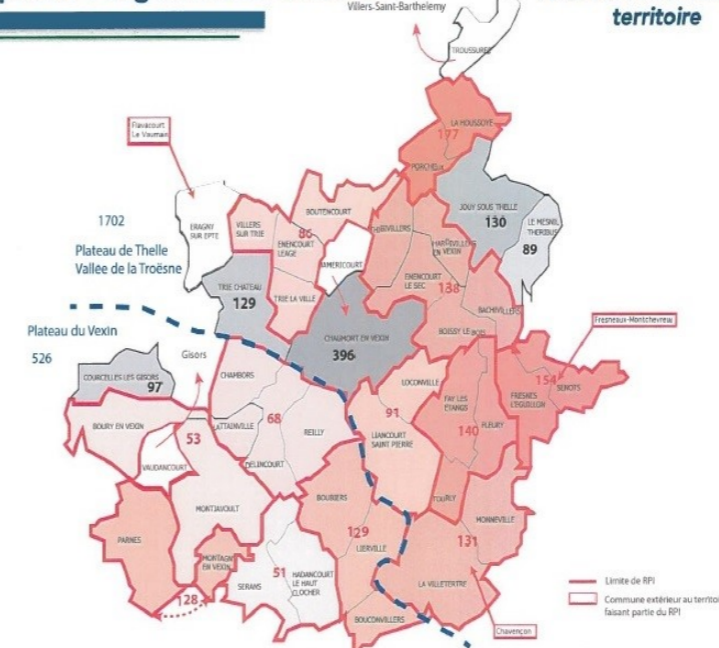
- Classe Maternelle : 9
- Classe CP - CE1 : 11
- Classe CE2 - CM1 - CM2 : 7

Les objectifs de l'Education Nationale

Mettre en place un équipement scolaire optimisé répondant au critères suivants :

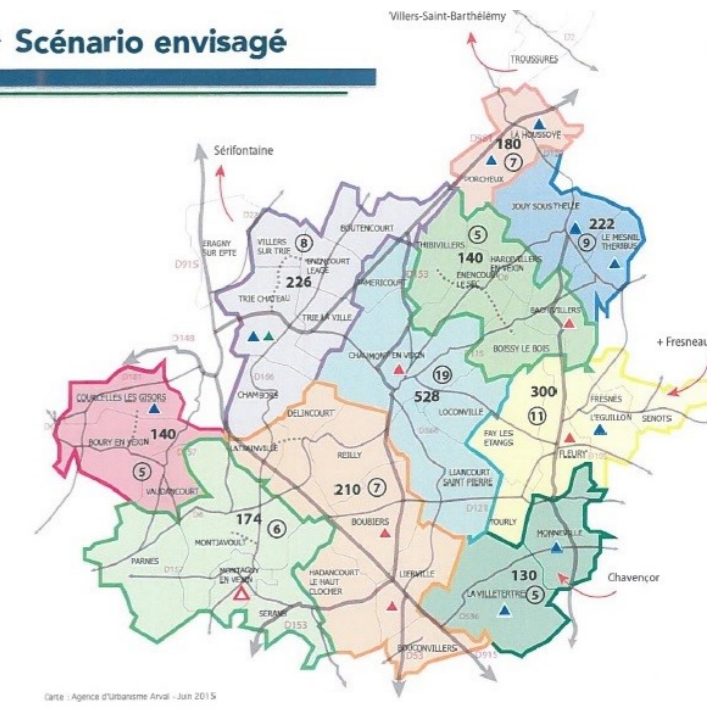
- Chaque regroupement pédagogique doit accueillir les élèves sur 2 sites au maximum ;
- Eviter les classes de plus de 2 niveaux d'enseignement ;
- Disposer d'un restaurant scolaire ;
- Disposer d'un accueil périscolaire matin et soir ;
- Limiter les temps de transport quotidien des enfants ;
- Minimiser les coûts supportés par les communes.

Rappel de l'organisation actuelle



Organisation actuelle (13 RPI)

13 RPI sur l'ensemble territoire ➤ Scénario envisagé



Organisation future (10 RPI)

Etude réalisée :

L'Education Nationale a réalisé une étude au cours du printemps dernier.

Cette étude a permis d'établir une nouvelle carte des regroupements pédagogiques (voir ci-dessus).

L'étude menée en respectant les objectifs de l'Education Nationale définit un nouveau regroupement entre Boury et Courcelles les Gisors.

L'Inspection Académique n'impose pas ce nouveau regroupement. Cependant, elle nous dit clairement que notre RPI actuel n'est pas viable en raison d'un effectif insuffisant (58 enfants dont 27 à Boury). L'Inspecteur souligne également que le transport du midi pour la cantine ne sera certainement plus pris en charge par le Conseil Départemental.

L'hypothèse du regroupement avec Courcelles les Gisors repose néanmoins sur l'accord de cette commune. Des rencontres avec des représentants des deux communes et de l'Inspecteur d'Académie ont eu lieu afin de déterminer ce qui pouvait être mis en place. La municipalité de Courcelles est favorable à notre arrivée. Cependant peu de communes pourront faire l'objet d'un regroupement avec Courcelles. L'Inspection Académique a clairement expliqué que le choix de Courcelles ne serait plus possible si d'autres communes faisaient ce rapprochement avant Boury.

Le 6 novembre dernier, les parents d'élèves ont été conviés à une réunion d'information. L'ensemble des arguments et propositions a ainsi pu être exposé. Les modalités du rapprochement avec Courcelles les Gisors ont été présentées (coût restauration, garderie, transport ...).

Décision prise :

Le Conseil Municipal de Boury a donc pris la décision, à l'unanimité, de suivre la proposition de l'Education Nationale. Des travaux de rénovation et d'extension (création de deux salles de classes supplémentaires à Courcelles les Gisors) vont ainsi être entrepris dès le mois de janvier 2016 afin d'accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.